



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 13 Janvier 2023 à 20 heures
MAIRIE

Présents :

M. VELLE PATRICE, M. GRIFFATON GABRIEL, M. GRIFFATON GAUTIER, M. LECLERE SEBASTIEN, M. CHENOT NICOLAS, M. GIRARD CHRISTIAN

Secrétaire de séance : M. LECLERE SEBASTIEN

Président de séance : M. VELLE PATRICE

1 – VALIDATION DU COMPTE RENDU DU 04.11.2022

Le maire demande si le compte-rendu de la réunion du 4 Novembre 2022, appelle des remarques, interrogations ou modifications.

Le Maire demande aux conseillers présents de bien vouloir valider ce compte rendu si aucune observation n'est formulée.

VOTE : **Compte-Rendu validé à l'unanimité**

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Maire demande si un conseiller veut remplir la fonction de secrétaire de séance, Mr LECLERE Sébastien se propose d'être le secrétaire pour cette séance. A l'unanimité, les conseillers valident, Mr LECLERE Sébastien est donc désigné secrétaire de cette séance.

2 – ONF – Destination des coupes issues de la forêt communale. Exercice 2022/2023 :

Le Maire indique que nous avons déjà délibéré, sur ce point, mais à la demande de l'ONF il nous est demandé, à nouveau une délibération, car il semblerait que celle prise précédemment ne soit pas suffisamment précise. Le Maire fait alors lecture de la délibération, telle qu'elle est demandée par les services de l'ONF. Il demande ensuite aux conseillers municipaux de bien vouloir délibérer sur cette nouvelle délibération :

VOTE : **Accord à l'Unanimité**

3 – Transfert de la compétence eau et assainissement à la Communauté de Communes Mad et Moselle :

Le Maire indique que la Conférences des Maires, en date du 23 Juin 2022, a proposé de transférer cette compétence au 1^{er} janvier 2025 à la CCMM, soit une année avant l'échéance obligatoire du 1^{er} Janvier 2026, afin de ne pas laisser la gestion de ce transfert à la nouvelle mandature.

Le Conseil Communautaire a délibéré favorablement pour ce transfert en date du 20 Octobre 2022.

Pour que ce transfert de compétence, puisse se faire avant la date prévue par la Loi, chaque conseil municipal doit maintenant délibérer sur ce point.

Le Maire explique que pour sa part, il est tout à fait favorable à ce transfert, notamment au regard des économies qui pourraient être faites sur le Budget de la Commune, il rappelle que nous sommes toujours dans l'attente du reste à charge que devait nous refacturer la Communauté de Communes du Toulousain. Il laisse alors chacun d'exprimer sur ce sujet,

Le Maire demande ensuite aux conseillers municipaux de bien vouloir délibérer, il propose une délibération favorable à ce transfert.

VOTE : **Accord par 5 voix pour et une abstention**

4 – Remplacement du regard dans la parcelle derrière le cimetière :

Le Maire indique que ce regard est HS depuis quelques temps et la plaque en fonte qui était posée dessus a été dérobée l'an dernier.

Il juge cela dangereux, et craint que quelqu'un puisse chuter dans ce regard. L'adjoint a depuis plusieurs mois contacté une entreprise locale, pour demander la réfection de ce regard, malheureusement cette entreprise ne répond pas, pour obtenir un devis il a donc contacté une autre entreprise, qui propose 2 devis avec des caractéristiques différentes.

La proposition la moins couteuse s'élève à 3569€ TTC.

La parole est alors donnée aux conseillers pour recueillir leur avis. Mr GIRARD Christian propose de s'adresser à une autre entreprise locale pour demander un devis.

Ce point est alors repoussé à une prochaine réunion, le temps que Mr GIRARD puisse obtenir le devis de cette autre entreprise.

5 – Cérémonie des vœux de la Municipalité – demande d'autorisation de dépenses :

Le Maire indique qu'il souhaite renouer avec cette tradition, en effet depuis 2020 et la crise sanitaire, il n'avait pas proposé cette manifestation, pour protéger nos habitants.

Il a retenu la date du vendredi 27 Janvier à 20h00, pour inviter les habitants afin de leur présenter les vœux de la municipalité et ensuite partager un moment de convivialité autour de la galette. Il demande aux conseillers de bien vouloir l'autoriser à cette dépense

VOTE : Accord à l'Unanimité

6 – Travaux 2023 : remplacement de l'éclairage public :

Le Maire indique qu'il a contacté, avec l'aide de Mr CHENOT Nicolas, une entreprise, pour obtenir un devis pour le remplacement de nos luminaires, par des appareils à technologie LED qui procurent un meilleur éclairage et diminuent considérablement la consommation d'électricité.

Le devis proposé s'élève à 15 971€ HT.

Le Maire indique que pour cette dépense, il nous est possible de monter 2 dossiers de subventions :

- La DETR proposée par la Préfecture, le dossier est à déposer pour le 3 Février 2023, au plus tard. Cette subvention s'élève à 30%
- Une subvention de la Région, à hauteur de 50% de la dépense

En obtenant ces 2 subventions, notre reste à charge serait de 20% soit 3 194€.

Après la présentation de ce plan de financement, le Maire laisse la parole aux conseillers pour recueillir leurs avis. Après discussions, le maire propose alors de délibérer

- Pour l'autoriser à monter les 2 dossiers de subventions
- Et seulement une fois les subventions notifiées, de passer commande

VOTE : Accord à l'Unanimité, Mr CHENOT ne prend pas part au vote car le devis provient de l'entreprise dans laquelle il exerce son activité professionnelle.

7- Fongibilité des crédits en M57 :

Le Maire rappelle que nous avons basculé en M57 au 1^{er} Janvier 2023, et pour l'application de cette nouvelle nomenclature, notre Trésorier demande une délibération, pour autoriser le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre lorsque cela est nécessaire, sans devoir réunir le conseil municipal, comme cela était le cas jusqu'à présent.

Le Maire fait lecture de la délibération, proposée et demande aux conseillers de bien vouloir délibérer :

VOTE : Accord à l'Unanimité

8- Questions Diverses :

Le Maire indique que la commune a reçu l'arrêté autorisant la commune de Lorry-Mardigny à se retirer de la CCMM.

Plus aucune remarque n'est formulée, le Maire lève alors la séance à 21h10.

Fait à Hamonville le 18 Janvier 2023
Le Maire

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Le Secrétaire de Séance

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping horizontal strokes.